

# REGLEMENT 2023





## SOMMAIRE

1.	L'ÉVÉNEMENT .....	3
2.	L'ÉPREUVE .....	3
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	3
4.	CATÉGORIES D'ÂGE .....	4
5.	INSCRIPTIONS.....	5
6.	ENGAGEMENT DES COUREURS.....	6
7.	SEMI AUTONOMIE .....	6
8.	EFFETS PERSONNELS.....	6
9.	EQUIPEMENT OBLIGATOIRE .....	7
10.	RETRAIT DES DOSSARDS .....	7
11.	DÉPART / ARRIVÉE ET BALISAGE .....	8
12.	CHRONOMÉTRAGE .....	8
13.	RAVITAILLEMENT.....	8
14.	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT .....	9
15.	CLASSEMENT .....	9
16.	PENALITÉS - DISQUALIFICATION.....	9
17.	ABANDONS.....	10
18.	BARRIERES HORAIRES.....	10
19.	CONDITIONS CLIMATIQUES.....	10
20.	MÉDICAL.....	10
21.	BIVOUAC.....	11
22.	MODIFICATIONS - REPORT - ANNULATION .....	11
23.	LUTTE ANTI-DOPAGE .....	11
24.	ASSURANCES ET RAPATRIEMENT .....	12
25.	GARANTIE ANNULATION .....	13
26.	DROITS A L'IMAGE .....	14
27.	SPONSORS INDIVIDUELS.....	15
28.	DRONE .....	15
29.	DONNÉES PERSONNELLES – VIE PRIVÉE .....	15
30.	LITIGES .....	17
31.	COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÉNEMENT .....	17
32.	ACCEPTATION DU REGLEMENT .....	17



## 1. L'ÉVÉNEMENT

---

Le **Marathon des Ergs Sahariens** est un événement organisé par Cap'Orn Organisation (ci-après nommé "l'Organisateur"). Son édition 2023 se déroulera du samedi 28 octobre au mardi 31 octobre 2023 dans le Sahara Sud Marocain.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de la plateforme d'inscription en ligne "Chrono-Start". La participation à l'UTCV implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après "le(s) Participant(s)") des Conditions Générales de Vente de Cap'Orn Organisation.

Le présent Règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement. Dans cette hypothèse, les Participants seront avertis par tous moyens écrits de cette modification.

## 2. L'ÉPREUVE

---

Le **Marathon des Ergs Sahariens** est une course à pied à allure libre, ouverte aux coureurs et aux marcheurs qui se déroulera en 4 étapes sur une distance environ de 140 kilomètres. Chacune des étapes se déroulera en autosuffisance alimentaire avec obligation pour chaque concurrent de porter son équipement obligatoire fixé par l'organisation, sa nourriture et son eau pour la journée.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

La participation au **Marathon des Ergs Sahariens** est ouverte à toute personne majeure, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement qu'elles soient licenciées et non licenciées, selon les conditions définies ci-dessous.

Les Participants possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la pratique de la course à pied **en compétition** devront impérativement télécharger leur licence valide aux dates de l'épreuve lors de leur inscription sur le site [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com).

Licences autorisées

- **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou du « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA**, en cours de validité au 28 octobre 2023
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité au 28 octobre 2023, délivrée sur laquelle doit apparaître, la **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (**FCD**)
  - Fédération française du sport adapté (**FFSA**)
  - Fédération française handisport (**FFH**)
  - Fédération sportive de la police nationale (**FSPN**)
  - Fédération sportive des **ASPTT**
  - Fédération sportive et culturelle de France (**FSCF**)
  - Fédération sportive et gymnique du travail (**FSGT**)
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (**UFOLEP**)



- ou fournir le **certificat médical de l'épreuve** (à télécharger sur le site [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)) dûment complété et établi après le 28 octobre 2022. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les autres Participants (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus ou non licenciés) devront impérativement télécharger le certificat officiel du **Marathon des Ergs Sahariens** dûment complété lors de leur inscription sur le site [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com).

Le modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet du **Marathon des Ergs Sahariens** ([www.cap-orn.org](http://www.cap-orn.org)) ou sur le site d'inscription ([www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)).

#### **REGLES SPÉCIFIQUES :**

**Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant le Marathon des Ergs Sahariens afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les Participants participent à l'Évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.**

**La participation au Marathon des Ergs Sahariens implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.**

#### **4. CATÉGORIES D'ÂGE**

---

Catégories d'âge acceptées :

- **Espoir** : 20 à 22 ans / année de naissance se situant en 2001, 2002 et 2003
- **Sénior** : 23 à 34 ans / année de naissance se situant entre 1989 et 2000
- **Master 0** : 35 à 39 ans / année de naissance se situant entre 1984 et 1988
- **Master 1** : 40 à 44 ans / année de naissance se situant entre 1979 et 1983
- **Master 2** : 45 à 49 ans / année de naissance se situant entre 1974 et 1978
- **Master 3** : 50 à 54 ans / année de naissance se situant entre 1969 et 1973
- **Master 4** : 55 à 59 ans / année de naissance se situant entre 1964 et 1968
- **Master 5** : 60 à 64 ans / année de naissance se situant entre 1959 et 1963
- **Master 6** : 65 à 69 ans / année de naissance se situant entre 1954 et 1958
- **Master 7** : 70 à 74 ans / année de naissance se situant entre 1949 et 1953
- **Master 8** : 75 à 79 ans / année de naissance se situant entre 1944 et 1948
- **Master 9** : 80 à 84 ans / année de naissance se situant entre 1939 et 1943
- **Master 10** : 85 ans et plus / année de naissance se situant avant 1938

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des Participants dans les catégories.



## 5. INSCRIPTIONS

---

L'inscription au **Marathon des Ergs Sahariens** se fait exclusivement sur les sites [www.cap-orn.org](http://www.cap-orn.org) ou [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque Participant.

Le montant de l'inscription est de 1 800€ (500€ de pré-inscription à régler lors de l'inscription en ligne + l'envoi de deux chèques de 650€ à l'organisateur que fera un dépôt en banque pour chacun des chèques le 6 mars et le 5 juin)

Le montant de l'inscription comprend les prestations suivantes

- Les transferts en autocars ou en véhicule 4 x 4
  - o le vendredi 27 octobre de l'hôtel à Marrakech au départ de l'épreuve – Oulad Driss
  - o le mercredi 1<sup>er</sup> novembre de l'arrivée de l'épreuve – lac Iriki à l'hôtel à Marrakech
- Les transferts des effets personnels et sportifs du départ de l'étape à son arrivée
- Les petits déjeuners du vendredi 27 octobre au jeudi 2 novembre
- Les déjeuners du vendredi 27 octobre au mercredi 1<sup>er</sup> novembre
- Les diners du jeudi 26 octobre au mercredi 1<sup>er</sup> novembre
- Les couchages du vendredi 27 octobre au mercredi 1<sup>er</sup> novembre
- L'organisation générale
- L'assurance organisation
- L'assistance médicale (médecin, kinésithérapeute, podologue et ostéopathe)
- La fourniture d'un tracker permettant le suivi en direct de la progression des participants afin d'assurer sa sécurité. Il permet également de partager cette progression avec la famille, les amis...

Non compris les prestations prises individuellement et les coûts de transport pour se rendre et repartir de Marrakech (avion...)

**La date limite d'inscription est fixée au lundi 9 octobre 2023 à 0h00. Après cette date plus aucune inscription ne sera possible.**

Pour cette première édition l'organisation a limité le nombre des Participants à 100.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale.

Pour les Participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription sur le site d'inscription en ligne ([www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)). Son montant est de 60€. Les billets d'avion étant pris individuellement par chacun des participants cette assurance ne couvre pas les frais inhérents à cet achat.

Tout Participant rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le Participant au Marathon des Ergs Sahariens.



## 6. ENGAGEMENT DES COUREURS

---

Pour participer au **Marathon des Ergs Sahariens** il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
  - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles (nuit, vent, froid, chaleur....)
  - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
  - d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes
  - d'être pleinement conscient que pour une telle activité la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

## 7. SEMI AUTONOMIE

---

Le **Marathon des Ergs Sahariens** se déroule en 4 étapes dont le total est d'environ 140 kilomètres, à allure libre, dans le délai imparti par des barrières horaires spécifiques à chacune des étapes. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe **8. EQUIPEMENT**). À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course
- L'organisation mettra en place à mi-parcours de l'étape un point de ravitaillement en eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau portés par le Participant. Il doit veiller à disposer, au départ de l'étape du jour et du poste de ravitaillement situé à mi-parcours, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier soit le point de ravitaillement situé à mi-parcours, soit l'arrivée de l'étape
- les sections sans ravitaillement sont d'environ 20 km
- Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite

## 8. EFFETS PERSONNELS

---

Chaque concurrent aura la possibilité de faire suivre durant les quatre jours d'épreuves un sac contenant ses effets personnels, son alimentation du midi, son change sportif..... Ce sac est acheminé par l'organisation du départ de l'hôtel vers le lieu d'hébergement la veille du départ, du départ de l'étape du jour à son arrivée et de l'arrivée de la dernière étape à l'hôtel.



## 9. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

---

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir :

- 1 **sac à dos** permettant de transporter
  - o 1 lampe frontale avec ampoule et pile de rechange ou deux lampes
  - o 1 couverture de survie
  - o 1 réserve d'eau d'un minimum de 1,5 litre
  - o 1 sifflet
  - o 1 bande de contention
  - o 1 réserve alimentaire pour le repas du midi + les apports durant la course
  - o 1 téléphone portable avec batterie chargée
  - o 8 épingles à nourrice
  - o 1 briquet
  - o 1 couteau à lame métallique
  - o 1 bout de ficelle de 2 mètres
  - o 1 boussole à 1° ou 2° de précision
  - o 1 antiseptique cutané
  - o 1 pompe aspivenin
  - o 1 miroir de signalisation
  - o 1 tube de crème solaire
  - o 100€ ou équivalent en Dirhams
- 1 GPS de marque Garmin fonctionnant avec des piles permettant d'enregistrer la trace des étapes (1GPS Garmin ETrex 22X avec piles pour la durée de l'épreuve sera proposé par l'organisation à la location au prix de 192€ TTC)
- 1 lot de piles pour assurer le fonctionnement du GPS sur une durée minimum de 40 heures
- le **passport** ou pour les résidents marocains la **Carte d'Identité**

Il est important de noter que le matériel de course de **chaque participant doit être adapté en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection contre le froid, le vent, le sable....., et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le Participant ne pourra prendre le départ de l'étape du jour. En l'absence du matériel obligatoire en cours de course, le Participant pourra être mis hors course.

## 10. RETRAIT DES DOSSARDS

---

Les dossards seront remis le jeudi 26 octobre à l'hôtel à Marrakech de 19h à 22h

Vos dossard, système de chronométrage (puces ou transpondeurs), votre tracker et votre dotation vous seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- de votre sac de course comprenant le matériel obligatoire





**Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de soin, douches, aire de récupération des sacs...

Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

## **11. DÉPART / ARRIVÉE ET BALISAGE**

---

Les départs se feront de façon groupée selon un horaire donné la veille lors du briefing de l'étape du lendemain. La présence aux briefings est obligatoire sous peine de pénalités (voir article.....).

Les horaires de fermeture des ravitaillements intermédiaires seront indiqués lors du briefing. Tout concurrent ne s'étant pas présenté à ce poste avant l'horaire donné sera mis hors course.

La trace de l'étape du jour sera enregistrée sur un GPS. Chacun des participants recevra un GPS comportant cette trace lors du briefing fait avant le départ.

## **12. CHRONOMÉTRAGE**

---

Tous les Participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du Participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

## **13. RAVITAILLEMENT**

---

Lors du briefing de fin d'étape, il sera remis à chacun des Participants une dotation de 3 litres d'eau.

Au ravitaillement situé à mi-parcours soit environ à 20 kilomètres du départ chacun des participants aura à sa disposition 3 litres d'eau.

Le ravitaillement "sportif" ainsi que le repas du midi est laissé à l'appréciation du Participant tant sur le plan de sa constitution que des quantités. Le Participant transportera ses besoins alimentaires de la journée dans son sac à dos.

**Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au poste de ravitaillement.**

Chaque Participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui sera nécessaires pour rallier le ravitaillement de mi-parcours ou la ligne d'arrivée.





#### **14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les Participants.

Les Participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de la course concernée.

#### **15. CLASSEMENT**

---

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis (voir le détail des catégories définies à l'article 4 du présent règlement).

Les cinq premiers (classement scratch) masculin et féminin seront récompensés sur le podium ainsi que le premier de chacune des catégories.

Résultat pour tous les concurrents sur [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com).

#### **16. PENALITÉS - DISQUALIFICATION**

---

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les responsables des postes de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à l'appliquer immédiatement.

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course :

- Absence sur un contrôle de passage
- Non-respect du parcours
- Jet volontaire de déchets
- Oblitération des logos des sponsors présents sur le dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire
- Non-respect des personnes (coureurs ou membre de l'organisation)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Assistance en dehors des postes de ravitaillement
- Utilisation d'un moyen de transport
- Partage d'un dossard
- Défaut de dossard visible
- Port du dossard non conforme
- Absence de la puce de chronométrage
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire, d'un responsable de ravitaillement ou d'une personne du staff médical
- Refus de participer au contrôle anti-dopage
- Départ d'un poste de ravitaillement au-delà de l'heure limite



## 17. ABANDONS

---

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un poste de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste.

Les étapes seront fermées par un serre-file.

L'organisation rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste de ravitaillement lors de sa fermeture.

## 18. BARRIERES HORAIRES

---

Lors du briefing effectué avant le départ il sera donné l'heure de passage maximum au poste de ravitaillement situé à mi-parcours ainsi que le temps imparti pour rallier l'arrivée. Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux Participants de rejoindre l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

## 19. CONDITIONS CLIMATIQUES

---

En octobre, les températures restent assez fortes dans la journée et plutôt douces la nuit. La moyenne mensuelle du mois d'octobre est de l'ordre de 25°C sur la majeure partie de la région du Sahara. Au cours de la nuit, la baisse devient sensible avec des minimales moyennes avoisinant les 15°C. Néanmoins, la température minimale quotidienne peut descendre jusqu'à 5°C dans les zones intérieures du Sahara.

Au mois d'octobre des pluies sous forme d'averse commencent à intéresser le nord de la région du Sahara où on relève en moyenne un cumul mensuel de l'ordre de 20 mm.

Le vent dominant est en général modéré (vitesse comprise entre 15 et 35 km/h) et garde toujours de secteur Nord à Nord-Est avec quelques différences localement.

## 20. MÉDICAL

---

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course. Tout Participant faisant appel à un médecin se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.



L'équipe médicale interviendra sur le parcours dans des véhicules d'assistance. Elle sera fixe au poste de ravitaillement et à l'arrivée de l'étape. Elle veillera à rapatrier au bivouac le concurrent ayant une défaillance physique ou morale. Elle sera habilitée à retirer les dossards et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve et/ou ayant reçu des soins médicaux vitaux.

Tous les appels d'urgence devront être passés via le numéro stipulé sur la fiche "secours" remise à chacun des participants au moment du retrait de son dossard.

**N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.**

Chaque coureur doit rester sur le tracé de l'étape.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du tracé de l'étape n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **21. BIVOUAC**

---

Un bivouac quotidien sera aménagé sur le site d'arrivée de l'étape du jour. Il sera constitué de tentes numérotées et attribuées pour chacun des Participants, d'une tente repas, de deux tentes pour les soins (podologues, kinésithérapeutes et ostéopathes), d'une tente médicale (médecin et infirmerie) et d'une tente "douche".

## **22. MODIFICATIONS - REPORT - ANNULATION**

---

En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des Participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement.

Si le **Marathon des Ergs Sahariens** devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation.

## **23. LUTTE ANTI-DOPAGE**

---

Le **Marathon des Ergs Sahariens** est une épreuve organisée sous l'égide de l'UFOLEP. Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place conformément aux articles L232-13 et L232-14 du Code du Sport. Les Participants s'engagent à respecter rigoureusement les dispositions en matière de lutte contre le dopage. Ils s'engagent également à se soumettre aux contrôles antidopage pouvant survenir au cours de l'épreuve et à respecter le Code du Sport.

Tout Participant devra s'assurer qu'il n'est pas concerné par un contrôle antidopage avant de quitter la zone d'arrivée. En cas de contrôle, le Participant concerné devra être en mesure de présenter une pièce d'identité.



## 24. ASSURANCES ET RAPATRIEMENT

---

### Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les Participants au **Marathon des Ergs Sahariens**. En ce qui concerne la responsabilité civile des Participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

### Frais de recherche et de secours

- Prise en charge des frais de secours du lieu de l'accident jusqu'à la structure médicale appropriée la plus proche. Les frais de recherche engagés par les services de secours sont remboursés à concurrence de 30 000 € uniquement lorsque les recherches ont eu lieu à l'étranger

### Hospitalisation et rapatriement

- Si leur état le justifie, les victimes (en cas de blessure ou de maladie soudaine) sont rapatriées jusqu'à leur domicile (ou jusqu'à l'hôpital le plus proche de leur domicile) par les moyens les plus appropriés. S'il y a lieu, l'Assistance organise et prend également en charge le retour des autres participants à leur domicile
- Prise en charge, en complément des prestations dues par les organismes sociaux, des frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place, si le bénéficiaire a la qualité d'assuré auprès d'un organisme d'assurance maladie
  - a - en France, à concurrence de 4000 € par bénéficiaire
  - b - à l'étranger, à concurrence de 80 000 € par bénéficiaire

### Décès d'un bénéficiaire

- Organisation et prise en charge du rapatriement du corps jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation (en France ou dans le pays du domicile du défunt)

### Retour anticipé en cas de décès d'un proche (conjoint, ascendant, descendant, frère, sœur)

- Organisation et prise en charge de l'acheminement du bénéficiaire en déplacement, jusqu'au lieu d'inhumation ou d'obsèques (en France ou dans le pays du domicile du bénéficiaire).

### Retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche

- Mise à disposition d'un titre de transport pour le participant appelé à se rendre au chevet d'un proche victime d'une maladie ou d'un accident grave nécessitant une hospitalisation imprévue de plus de 10 jours (en France ou dans le pays du domicile du bénéficiaire).

### Domage matériel :

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



## 25. GARANTIE ANNULATION

---

Tout Participant a la possibilité lors de son inscription de souscrire une assurance "annulation" lors de son inscription à l'Événement en cochant la case correspondante dans le processus d'inscription sur la plateforme Chrono-Start.

**Objet de l'assurance** : garantir à l'assuré le **remboursement de ses frais d'inscription et ses frais d'hébergement** engagés pour sa participation au **Marathon des Ergs Sahariens** dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements suivants :

- 1. le décès :
  - a - du participant lui-même, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs), de ses ascendants ou descendants en ligne directe
  - b - de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant
  - c - des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant
- 2. Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées, à l'exception de celles mentionnées en 1. c.
- 3. La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.
- 4. Le licenciement économique :
  - a - du participant, de son conjoint, de son concubin, ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs)
  - b - du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur
- 5. La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises pour une date se situant pendant votre séjour, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.
- 6. La convocation en vue de l'adoption d'un enfant pour une date se situant pendant le séjour, sous réserve que la date n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.
- 7. La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager entre la date de départ et la date de retour du séjour, sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription de la présente garantie et qu'elle ne soit pas consécutive à une demande de la part du participant.
- 8. La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public, médical ou militaire.
- 9. La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie est acquise sous réserve que soient réunies les cinq conditions suivantes :
  - a - l'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour, –
  - b - le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour
  - c - l'impossibilité pour l'organisateur du voyage de proposer un autre lieu de destination ou un séjour de substitution
  - d - la date de départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement
  - e - aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour dans les 30 jours précédant la réservation de votre voyage.



**Prime : 60 euros** à ajouter aux frais d'inscription (un seul paiement pour l'ensemble)

**Conditions d'indemnisation : toute demande d'indemnisation devra faire l'objet d'une déclaration par mail directement auprès de l'Organisateur [cap-orn@orange.fr](mailto:cap-orn@orange.fr) au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'Evènement.**

**Cette déclaration devra être précisée par un document officiel justifiant l'annulation de la participation, et notamment, en cas d'accident ou de maladie, d'un certificat médical rédigé en français, anglais ou espagnol et obtenu au plus tard dans les 2 jours suivant l'Evènement. Ce certificat devra faire mention de manière explicite d'une incapacité à participer à l'Evènement.**

Votre demande sera étudiée dans les deux mois suivants l'Evènement et, si justifiée et couverte par l'assurance souscrite, l'indemnisation vous sera alors réglée par virement dans le mois suivant.

Principales exclusions : sera notamment exclu de la présente garantie tout remboursement des frais motivé par :

- une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant la souscription
- des troubles psychologiques ou psychiatriques, une maladie nerveuse et mentale, ..., et leurs conséquences
- une faute intentionnelle de l'Assuré

## **26. DROITS A L'IMAGE**

---

### **26.1. Images du Participant :**

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Chaque Participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evènement et ce pour une durée ne pouvant excéder 5 (cinq) années suivant la date de l'Evènement.

Le Participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquels elles sont intégrées



Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de l'Organisateur puisse être accessible au public sans restriction sur le site [cap-orn.org](http://cap-orn.org).

Le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom et/ou numéro de dossard.

## **26.2. Images de l'Événement :**

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Événement captée(s) par le Participant à l'occasion de sa participation à l'Événement doit être limitée à une exploitation personnelle relative à son expérience, et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Événement.

## **27. SPONSORS INDIVIDUELS**

---

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

## **28. DRONE**

---

Tout Participant à l'Événement atteste avoir été informé que le jour de l'Événement, des aéronefs télé pilotés (drones) sont susceptibles d'être utilisés à des fins de tournage. Les drones sont susceptibles de voler à une distance de 30 mètres sur tout ou partie de l'Événement.

Le cas échéant, des consignes de sécurité seront communiquées aux Participants et devront impérativement être respectées par ces derniers.

## **29. DONNÉES PERSONNELLES – VIE PRIVÉE**

---

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants telles que ses prénom, nom, sexe, année de naissance, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone (ci-après "les Données") sont destinées au personnel habilité de Cap'Orn Organisation, organisatrice de l'Événement et responsable du traitement de ces données. Cap'Orn Organisation s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Finalité des traitements - les Données sont utilisées afin de gérer les accès des Participants à leur inscription, et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à l'Événement, la gestion marketing de la relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de Cap'Orn Organisation et/ou de ses filiales.





Transfert de Données à des tiers – Les Données pourront être transmises à des prestataires de Cap'Orn Organisation aux seules fins d'organisation de l'Évènement et, notamment, aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées (notamment le chronométrage, les photos des Participants par le Photographe Officiel, etc) ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client. Les prestataires seront contractuellement tenus de se conformer à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel et devront notamment prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer l'intégrité et la confidentialité des Données.

Transfert des Données à l'International – Les Données ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Sollicitation commerciale – Les Participants sont susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou par email et/ou SMS des offres promotionnelles de la part de Cap'Orn Organisation, concernant des produits ou services en lien avec l'Évènement.

Durée de conservation des Données – Les Données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'Évènement. Pendant cette durée, les Participants pourront recevoir, sauf dans la mesure où ils auraient exercé leur droit de retrait dans les conditions énoncées ci-après, des sollicitations commerciales de la part de Cap'Orn Organisation et/ou ses partenaires. A l'issue de cette durée de conservation, Cap'Orn Organisation procédera à l'effacement définitif des Données encore en sa possession.

Droits du Participant - En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour des motifs légitimes relatifs à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de Cap'Orn Organisation, de et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque Participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ses droits par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

**Cap'Orn Organisation**  
Marathon des Ergs Sahariens  
184 avenue Henri Gayet  
46000 CAHORS  
FRANCE

Les demandes des Participants seront prises en compte dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures ouvrées, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de traitement de 8 (huit) jours.

Le Participant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).



## **30. LITIGES**

---

### **30.1. Réclamations sur les résultats des courses et sur le site de l'Événement**

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 (trente) minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des Commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout Participant mis en cause doit être entendu par le collège des Commissaires.

Les réclamations concernant le déroulement de l'Évènement ou les comportements des autres Participants doivent être déposées par écrit et signées par le Participant dans un délai de 60 (soixante) minutes après son arrivée.

### **30.2. Autres réclamations**

Toute autre réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du Participant et son numéro de dossard, adressé, à Cap'Orn Organisation, dans un délai de 30 (trente) jours après la proclamation des résultats après l'Évènement par courrier à l'adresse suivante :

#### **Cap'Orn Organisation**

Marathon des Ergs Sahariens  
184 avenue Henri Gayet  
46000 CAHORS  
FRANCE

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter ou d'annuler l'Évènement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **31. COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÈNEMENT**

---

L'inscription au **Marathon des Ergs Sahariens** implique obligatoirement pour le Participant la réception de courriels d'informations liés à l'Évènement jusqu'à la date de son déroulement.

## **32. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

---

La participation à l'Évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.